

Nous savons gré à l'Assemblée d'avoir établi un Comité des mesures collectives chargé d'examiner les détails d'une planification militaire conjointe. Nous avons nommé un représentant auprès d'un groupe d'experts militaires des Nations Unies. Cependant, une fois l'urgence du conflit coréen passée, ces organismes ne devaient plus avoir que très peu d'écho au sein de l'Organisation. Quant aux membres de l'Alliance de l'OTAN, en particulier, les angoisses et les pressions découlant de l'escalade militaire en Europe devait reléguer à l'arrière-plan les projets de renforcement des Nations Unies. En outre, après 1955, le caractère des Nations Unies a commencé d'accuser un changement. De nouveaux Etats membres vinrent ajouter leurs intérêts propres au flot de pourparlers et de documents. Les membres des pays occidentaux n'avaient plus l'influence dont ils jouissaient cinq ans auparavant.

En 1956 cependant, le déroulement de la crise au Moyen-Orient a permis encore une fois aux Nations Unies de prendre des mesures propres à raviver l'intérêt du Canada et à préciser sa contribution à la sécurité collective. La Force d'urgence des Nations Unies devait se révéler le précédent heureux qui favoriserait l'épanouissement du concept du maintien de la paix. On a alors vu pour la première fois un déploiement des forces militaires des Nations Unies sans qu'il y ait participation des membres permanents et en dehors du cadre de la guerre froide. Le Canada apportait une contribution spéciale aux idées dont s'inspirait la nouvelle Force en plus d'en fournir le premier commandant. D'un côté, il était de première importance à nos yeux de trouver un moyen de combler l'abîme qui venait de se creuser entre nos alliés traditionnels de l'Europe et les Etats-Unis. D'autre part, nous étions